

## CHANGEMENT DU LIEU D'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

### Modification d'adresse professionnelle

Vous devez mettre à jour vos informations.

Pour faire le changement d'adresse, préparez :

- Une pièce d'identité scannée, si vous envoyez votre déclaration par mail, ou une photocopie de votre pièce d'identité, si vous envoyez votre déclaration par courrier.
- Vos numéros SIREN et SIRET.
- La désignation de votre centre des impôts (CDI), comme figure dans vos précédentes déclarations fiscales.

RENDEZ-VOUS sur le site du CFE-URSSAF (Centre de Formalités des Entreprises) :

<https://www.cfe.urssaf.fr/saisiepl/>

La page d'accueil se présente ainsi :



Accéder à l'offre de service des Urssaf

Employeurs Indépendants Particuliers Associations

urssaf.fr

Centre de Formalités des Entreprises  
Professions libérales, Associations employeurs, Fin d'emploi de personnel

Accueil | Déclaration CFE | Contacts @ | Réglementation-Documentation | Outils | Actualités |

CFE > Accueil

LES COMPETENCES DU CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES DES URSSAF :

Le CENTRE DE FORMALITES des ENTREPRISES des URSSAF reçoit les formalités de création, modification, ou cessation d'entreprises des :

- \*\*\* PROFESSIONS LIBERALES ou ASSIMILEES, ARTISTES, AUTEURS [En savoir plus](#)
- \*\*\* ASSOCIATIONS EMPLOYEURS DE PERSONNEL [En savoir plus](#)
- \*\*\* VENDEURS A DOMICILE, COMMERCE ET INDUSTRIE, ARTISANAT, OCCASIONNELS DU SERVICE PUBLIC [En savoir plus](#)

Il reçoit aussi les déclarations émanant de toutes les entreprises hors secteur agricole

- \*\*\* DECLARATION D'EMPLOI DU PREMIER SALARIE [En savoir plus](#)
- \*\*\* FIN D'EMPLOI DE SALARIES [En savoir plus](#)
- \*\*\* ENTREPRENEUR INDIVIDUEL À RESPONSABILITE LIMITE (EIRL) [En savoir plus](#)

Pour les formalités d'un autre domaine d'activité :

- Commerce et industrie, consultez : [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)
- Artisanat, consultez : [www.cfe-metiers.com/](http://www.cfe-metiers.com/)
- Autoentrepreneur, consultez : [www.autoentrepreneur.urssaf.fr/](http://www.autoentrepreneur.urssaf.fr/)
- Tous domaines, consultez le site : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

[Informations légales](#)

LA LETTRE D'INFO DES URSSAF  
» Abonnez-vous en ligne

>>> Les étapes de la déclaration  
>>> Déclarer une formalité

Accéder à un dossier :  
N° de dossier :   
Mot de passe :   
[Identification](#)

1. CLIQUEZ sur « Déclarer une formalité ».

Accéder à l'offre de service des Urssaf    Employeurs    Indépendants    Particuliers    Associations

**urssaf.fr**    Centre de Formalités des Entreprises  
Professions libérales, Associations employeurs, Fin d'emploi de personnel

Accueil | Déclaration CFE | Contacts @ | Réglementation-Documentation | Outils | Actualités |

CFE > Accueil

**LES COMPETENCES DU CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES DES URSSAF :**

Le **CENTRE DE FORMALITES des ENTREPRISES** des URSSAF reçoit les formalités de création, modification, ou cessation d'entreprises des :

- \*\*\* **PROFESSIONS LIBERALES ou ASSIMILEES, ARTISTES, AUTEURS** [En savoir plus](#)
- \*\*\* **ASSOCIATIONS EMPLOYEURS DE PERSONNEL** [En savoir plus](#)
- \*\*\* **VENDEURS A DOMICILE, COLLABORATEURS OCCASIONNELS DU SERVICE PUBLIC** [En savoir plus](#)

(Il reçoit aussi les déclarations émanant de toutes les entreprises hors secteur agricole venant une :

- \*\*\* **DECLARATION D'EMPLOI DU PREMIER SALARIE** [En savoir plus](#)
- \*\*\* **FIN D'EMPLOI DE SALARIES** [En savoir plus](#)
- \*\*\* **ENTREPRENEUR INDIVIDUEL À RESPONSABILITE LIMITE (EIRL)** [En savoir plus](#)

Pour les formalités d'un autre domaine d'activité :

- Commerce et industrie, consultez : [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)
- Artisanat, consultez : [www.cfe-metiers.com/](http://www.cfe-metiers.com/)
- Autoentrepreneur, consultez : [www.autoentrepreneur.urssaf.fr/](http://www.autoentrepreneur.urssaf.fr/)
- Tous domaines, consultez le site : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

[Informations légales](#)

**LA LETTRE D'INFO DES URSSAF**  
[>> Abonnez-vous en ligne](#)

**>>> Les étapes de la déclaration**  
**>>> Déclarer une formalité**

- >> Profession libérale ou assimilée
- >> Artistes, auteurs
- >> Association employeur
- >> Vendeurs à domicile
- >> Collaborateurs occasionnels du service public (COSP)
- >> Déclarer la première embauche
- >> Déclarer la fin d'emploi de tout salarié d'un établissement
- >> Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée
- >> Autre : adressez-vous au CFE URSSAF dont vous dépendez

Accéder à un dossier :

N° de dossier :

Mot de passe :

[Identification](#)

2. CLIQUEZ sur : « Profession libérale ou assimilée Artistes, auteurs ».

**urssaf.fr**    Centre de Formalités des Entreprises  
Professions libérales, Associations employeurs, Fin d'emploi de personnel

Accueil | Déclaration CFE | Contacts @ | Réglementation-Documentation | Outils | Actualités |

CFE > Accueil

**LES COMPETENCES DU CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES DES URSSAF :**

Le **CENTRE DE FORMALITES des ENTREPRISES** des URSSAF reçoit les formalités de création, modification, ou cessation d'entreprises des :

- \*\*\* **PROFESSIONS LIBERALES ou ASSIMILEES, ARTISTES, AUTEURS** [En savoir plus](#)
- \*\*\* **ASSOCIATIONS EMPLOYEURS DE PERSONNEL** [En savoir plus](#)
- \*\*\* **VENDEURS A DOMICILE, COLLABORATEURS OCCASIONNELS DU SERVICE PUBLIC** [En savoir plus](#)

(Il reçoit aussi les déclarations émanant de toutes les entreprises hors secteur agricole venant une :

- \*\*\* **DECLARATION D'EMPLOI DU PREMIER SALARIE** [En savoir plus](#)
- \*\*\* **FIN D'EMPLOI DE SALARIES** [En savoir plus](#)
- \*\*\* **ENTREPRENEUR INDIVIDUEL À RESPONSABILITE LIMITE (EIRL)** [En savoir plus](#)

Pour les formalités d'un autre domaine d'activité :

- Commerce et industrie, consultez : [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)
- Artisanat, consultez : [www.cfe-metiers.com/](http://www.cfe-metiers.com/)
- Autoentrepreneur, consultez : [www.autoentrepreneur.urssaf.fr/](http://www.autoentrepreneur.urssaf.fr/)
- Tous domaines, consultez le site : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

[Informations légales](#)

**LA LETTRE D'INFO DES URSSAF**  
[>> Abonnez-vous en ligne](#)

**>>> Les étapes de la déclaration**  
**>>> Déclarer une formalité**

- >> Profession libérale ou assimilée
- >> Artistes, auteurs
- >> Association employeur
- >> Vendeurs à domicile
- >> Collaborateurs occasionnels du service public (COSP)
- >> Déclarer la première embauche
- >> Déclarer la fin d'emploi de tout salarié d'un établissement
- >> Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée
- >> Autre : adressez-vous au CFE URSSAF dont vous dépendez

Accéder à un dossier :

N° de dossier :

Mot de passe :

[Identification](#)

3. CLIQUEZ sur « Une (des) modification(s) de votre situation ou de votre activité ».

CFE &gt; Profession libérale ou assimilée, Artistes, Auteurs &gt; Modification

## PAGE INFORMATIVE :

Vous êtes sur le point de démarrer votre déclaration en ligne.

Une fois la saisie des informations terminée, vous pourrez enregistrer de manière provisoire votre dossier afin de le modifier et le compléter ultérieurement.

Une fois toutes les données complétées, vous devez valider définitivement votre dossier.

Deux possibilités :

**1- Vous avez un justificatif d'identité au format électronique**

A l'issue de votre déclaration, vous joignez l'image de votre justificatif d'identité (exemple de [pièce justificative](#)).

Votre dossier est alors immédiatement constitué et enregistré.

Un mail de confirmation vous sera envoyé à l'adresse mail que vous aurez renseignée.

**2- Vous n'avez pas de justificatif d'identité au format électronique**

A l'issue de votre saisie, vous imprimez votre déclaration. Après l'avoir signée, vous l'adrez par voie postale accompagnée d'une photocopie de votre pièce d'identité au CFE compétent de votre département.

Un mail de confirmation vous sera adressé dès réception de votre dossier.

Retour

Suivant



*J'atteste sur l'honneur que la copie  
de cette pièce d'identité est conforme  
à l'original.*

*Fait à ... le ...*

4. Un message d'information s'affiche (sur la nécessité d'avoir une pièce d'identité pour finaliser le dossier).

SCANNEZ votre pièce d'identité,

IMPRIMEZ et ÉCRIVEZ à la main :

« *J'atteste sur l'honneur que la copie de cette pièce d'identité est conforme à l'original. Fait à... le...* »

SIGNEZ et SCANNEZ le tout, puis ENREGISTREZ en PDF.

CLIQUEZ sur « suivant ».

**Choix de formalités de modification (profession libérale ou assimilée, Artistes, Auteurs) :****Vous déclarez une modification de votre identité ou de votre situation personnelle :**

- ☐ Modification de votre nom de naissance et/ou de vos prénoms (10P)
- ☐ Modification de votre nom d'usage et/ou de votre pseudonyme (15P)
- ☐ Changement de domicile personnel (16P)
- ☐ Changement de nationalité (17P)

à la date du

jj/mm/aaaa

jj/mm/aaaa

jj/mm/aaaa

jj/mm/aaaa

**Vous déclarez une modification de l'exploitation de l'activité :**

- ☐ Modification de l'enseigne du lieu d'exercice ou de l'établissement (60P)
- ☐ Correction d'adresse suite à décision du conseil municipal (60P)
- ☐ Modification de la catégorie d'un établissement non siège (60P)
- ☐ Suppression partielle d'activité du lieu d'exercice ou de l'établissement (62P)
- ☐ Adjonction d'activité (61P)

jj/mm/aaaa

jj/mm/aaaa

jj/mm/aaaa

jj/mm/aaaa

jj/mm/aaaa

**Vous optez pour l'option Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée :**

- ☐ Déclaration d'affectation de patrimoine (25P)
- ☐ Modification de la dénomination de votre EIRL (25P)
- ☐ Modification de la date de clôture de l'exercice comptable de votre EIRL (25P)
- ☐ Modification de l'objet de l'activité professionnelle à laquelle le patrimoine est affecté (25P)
- ☐ Modification de l'adresse de l'établissement concerné par la déclaration de d'affectation de patrimoine (25P)
- ☐ Déclaration complémentaire d'affectation de patrimoine (25P)
- ☐ Cessation de l'option Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée (25P)

jj/mm/aaaa

jj/mm/aaaa

jj/mm/aaaa

jj/mm/aaaa

jj/mm/aaaa

jj/mm/aaaa

jj/mm/aaaa

**Vous déclarez un transfert de votre entreprise :**

- ☐ Transfert de l'entreprise dans un établissement déjà immatriculé. L'ancien établissement est supprimé (11P 80P)
- ☐ Transfert de l'entreprise dans un établissement déjà immatriculé. L'ancien établissement est conservé (11P)
- ☐ Transfert de l'entreprise dans un nouvel établissement. L'ancien établissement est supprimé (11P 54P 80P)
- ☐ Transfert de l'entreprise dans un nouvel établissement. L'ancien établissement est conservé (11P 54P)

jj/mm/aaaa

jj/mm/aaaa

jj/mm/aaaa

jj/mm/aaaa

**Vous ouvrez ou vous fermez un lieu d'exercice sans transfert de votre entreprise :**

- ☐ Vous ouvrez un nouveau lieu d'exercice (54P)
- ☐ Vous fermez un lieu d'exercice (80P)

jj/mm/aaaa

jj/mm/aaaa

Retour

Suivant

5. Choix de formalité de modification : Au 4<sup>e</sup> pavé : « Vous déclarez un transfert de votre entreprise »

COCHEZ votre choix

« Transfert de l'entreprise dans un établissement déjà immatriculé. L'ancien établissement est supprimé. » Cela signifie que vous aviez deux adresses professionnelles et que vous n'en conservez qu'une.

« Transfert de l'entreprise dans un établissement déjà immatriculé. L'ancien établissement est conservé. » Cela signifie que vous conservez deux adresses professionnelles, toutes deux connues du CFE-Urssaf.

« Transfert de l'entreprise dans un nouvel établissement. L'ancien établissement est supprimé. » Cela signifie que vous changez d'adresse professionnelle.

« Transfert de l'entreprise dans un nouvel établissement. L'ancien établissement est conservé. » Cela signifie que vous conservez deux adresses professionnelles, dont l'une est nouvelle.

NB : Par « Établissement » il faut comprendre « adresse professionnelle, lieu d'exercice de l'activité déclaré aux impôts.

NOTEZ la date dans le pavé prévu à cet effet.





**ACTIVITE :**

Date de début d'activité : 01/12/2019 ?

Indiquez l'activité la plus importante : ?

13 Indiquez l'ensemble des activités exercées : ?

Vous exercez une activité saisonnière : ☐ Oui ☒ Non

Sa nature : **SELECTIONNER UNE NATURE**

14 **ENSEIGNE** (s'il y a lieu) : ?

15 **ORIGINE DE L'ACTIVITE** ☒ Création ☐ Reprise de l'activité d'un prédecesseur ou d'un précédent exploitant

**EFFECTIF SALARIE**

16 **EFFECTIF** du lieu ou de l'établissement créé : ?

**Total effectif salarié de l'entreprise** 0 dont 0 apprentis

8. Une date apparaît automatiquement comme « date de début d'activité ». C'est normal ! C'est la date de la modification\*.

RENSEIGNEZ ce qui concerne l'activité.

COCHEZ « NON » quand on vous demande s'il s'agit d'une activité saisonnière.

NE REMPLISSEZ PAS « Sa nature », qui correspond uniquement aux saisonniers.

COCHEZ « Création » dans « Origine de l'activité ».

\*NB : La modification entraîne, pour le CFE-Urssaf, une « Création », puisqu'il ne s'agit pas de la « reprise de l'activité d'un prédécesseur ».

**SIGNATAIRE**

*Le présent document constitue déclaration aux organismes de sécurité sociale, à l'INSEE et à l'inspection du travail. Quiconque donne de mauvaise foi, des informations inexactes ou incomplètes s'expose à des sanctions pénales.*

19 ☒ Le déclarant déclaré au cadre 3 ☐ Le mandataire

fait à : ? le : 10/12/2019 ?

Souhaitez vous que les informations enregistrées dans le répertoire Sirene puissent être consultées ou utilisées par des tiers ? ☒ Oui ☐ Non

9. COCHEZ « Le déclarant déclaré au cadre 3 » si vous êtes effectivement le déclarant et non une personne mandatée mandaté.

RENSEIGNEZ le LIEU

Si vous voulez avoir accès à votre déclaration, à la question « Souhaitez-vous que les informations enregistrées dans le répertoire SIRENE puissent être consultées ou utilisées par des tiers, COCHEZ « OUI ».



## Document créé par l'USOPAVE

L'USOPAVE regroupe des organisations professionnelles qui ont toutes pour but exclusif la défense des droits et des intérêts matériels et moraux des artistes-auteurs.

Ces organisations syndicales représentent et informent les artistes-auteurs sur tous les sujets concernant l'exercice de leur activité (droit d'auteur, contrats, régimes social et fiscal, formation continue, censure, etc.). Elles siègent dans différentes instances, agissent en justice, représentent les artistes-auteurs auprès des pouvoirs publics.

### **Pour adhérer à un syndicat membre de l'USOPAVE**

**CAAP** (Comité Pluridisciplinaire des Artistes-Auteurs et des Artistes-Autrices)

Facebook : <https://www.facebook.com/caapartsvisuels/>

<http://caap.asso.fr/>

Pour adhérer : <http://caap.asso.fr/spip.php?article4>

**SELF** (Syndicat des Écrivains de Langue Française)

Facebook : <https://www.facebook.com/Syndicat.Ecrivains/>

<http://self-syndicat.fr/>

Pour adhérer : <http://self-syndicat.fr/a-propos/bulletin-dadhesion/>

**SNP** (Syndicat national des photographes)

Facebook : <https://www.facebook.com/SNP-syndicat-national-des-photographes-1091797200849257/>

<http://www.snp.photo/>

Pour adhérer : <https://www.helloasso.com/associations/snp/adhesions/adhesion-annuelle>

**UNPI** (Union nationale des peintres-illustrateurs)

<https://unpi.net/>

Pour adhérer : <https://unpi.net/adherer/>

USOPAVE

<http://usopav.org/>